

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE COMMUNE DES IFFS

Enquête publique relative à la révision de la Carte communale

En application de l'arrêté n°2019-URB-002 du 14 Octobre 2019, il sera procédé sur la commune des Iffs à une enquête publique portant sur la révision de la carte communale.

Conformément à la décision du Président du tribunal administratif de Rennes, M. Gilles LUCAS, retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Les pièces du dossier, comprenant les informations environnementales relatives au projet, seront mises à disposition du public pendant 19 jours consécutifs, du **4 au 22 Novembre 2019 inclus**. Toute personne pourra en prendre connaissance à la mairie des Iffs, 3 place de la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête sera également publié sur les sites Internet de la Communauté de communes www.bretagneromantique.fr et de la mairie des Iffs www.lesiffs.fr.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet peuvent être :

- consignées sur le registre d'enquête, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé à la mairie des Iffs ;
- adressées par écrit au commissaire-enquêteur : à l'attention de M. Gilles LUCAS, commissaire enquêteur, Mairie des Iffs - 3 place de la Mairie (35 630).
- adressées par voie électronique au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : cc-lesiffs@bretagneromantique.fr

Le commissaire-enquêteur se tiendra en **mairie des Iffs** pour recevoir les observations :

- Le lundi 4 novembre 2019 de 9 heures à 12 heures ;
- Le vendredi 22 novembre 2019 de 14 heures à 17 heures

Les courriers et documents transmis par voie postale seront annexés dès leur réception au registre d'enquête et tenus à la disposition du public. Les transmissions électroniques seront consultables sur les sites internet de la Communauté de communes et de la mairie des Iffs, dans les meilleurs délais.

Toute observation, courrier ou document réceptionné après la clôture de la présente enquête ne pourra être pris en considération.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la mairie des Iffs dans les conditions habituelles d'accès au public ou sur les sites internet de la Communauté de communes et de la mairie des Iffs, du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur.

A l'issue de l'enquête, au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le projet de révision sera soumis pour avis au Conseil municipal des Iffs avant approbation par le Conseil communautaire.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service urbanisme, Communauté de communes Bretagne romantique, 22 Rue des Coteaux, 35190 La-Chapelle-aux-Filtzméens (téléphone : 02 23 16 41 44)